Envoyé en préfecture le 17/03/2022
Reçu en préfecture le 17/03/2022
Publié le
ID : 060-216004259-20220311-DEL112022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 11 mars 2022

N° 11/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
07/03/2022

Date d'affichage
07/03/2022

L'an deux mil vingt et deux, le 11 mars 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 mars 2022, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. BRIATTE Hubert ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. KOUAOVI Eric ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme CHARTIER Florence ; Mme DETOURBET Marie Charlotte ; Mme PAILLARD Elodie
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
M. MOREAU Régis donne pouvoir à Mme SOLINAS Brigitte

Etai(ent) excusé(s) :; Mme GAMEIRO Lucie
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme SOLINAS Brigitte

OBJET

REMPLACEMENT PANNEAU LUMINEUX D'INFORMATION

Suite à la demande du conseil municipal de la séance du 31/01/2022, M. le Maire présente 2 sociétés commercialisant des panneaux lumineux d'information SMART LIGHT ET ALEC-BJC. M. le Maire précise que les 2 panneaux présentés non pas les mêmes caractéristiques au niveau des pixels et de de sa gestion. M. le Maire demande au conseil municipal de réfléchir sur les caractéristiques de chacun et de choisir le modèle le plus adapté pour notre commune.

	SMART LIGHT (Moderne)	ALECS -BJC (2 couleurs)
Prix d'achat	13 360 € HT	8 430 € HT
Financements sur 5 ans avec option de rachat	272,16 € HT / mois sur 5 ans avec option d'achat de 1% soit 133.60 € HT	176.60 € HT/ mois sur 5 ans Avec option d'achat de 2% soit 168.60 €

La Société ALECS – BJC prendra en charge le démontage et le transport de l'ancien panneau à sa charge.
M. le Maire informe que le nouveau propriétaire de la parcelle sur laquelle est implantée l'ancien panneau accepte sous convention (délibération n°25/2017) moyennant une redevance de 100€ par an.
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (14 pour)

- **DECIDE** de retenir la proposition de la société ALECS - BJC avec le financement sur 5 ans avec option d'achat à savoir : Financement sur 5 ans à 176,60 € HT/ mois avec option d'achat de 168.60 € HT
- **ACCEPTE** la proposition de la société ALECS BJC concernant l'enlèvement gratuit de l'ancien panneau
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire de signer tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 11/03/2022, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)

Hubert BRIATTE